



Que faire de chèques dont on conteste le montant?

Par **lcnanoujm_old**, le **28/08/2007** à **11:22**

Bonjour,
Je dispose de chèques dont je conteste le montant .Je ne peux les encaisser pour l'instant.Ces chèques représentent le montant des parts d'une sarl que j'ai cédées à deux autres associés lors d'un héritage.Aujourd'hui,il y a contestation sur la valeur de ces parts(estimation erronée voir frauduleuse au moment de la succession)Dois-je mettre ces chèques sur un compte bloqué à la banque?Dois-je les renvoyer au notaire?Dois-je les garder tout simplement sans les encaisser?